



mes droits sociaux .gouv.fr

Vos droits sociaux en un seul clic



DOSSIER DE PRESSE



SOMMAIRE

page 2

**Les innovations
dans la sphère
sociale**

page 6

***Mesdroitssociaux.
gouv.fr*, un outil
et une démarche
innovante**

page 7

**Un portail : pour qui ?
Pourquoi ? Comment ?
Et quand ?**



1. Les innovations dans la sphère sociale

La sécurité sociale met à la disposition des usagers de nombreux services innovants.

Les organismes de protection sociale mettent à la disposition de leurs publics des espaces personnels sécurisés permettant un accès à l'information et la gestion de leurs dossiers par les caisses.

Ces espaces donnent à l'utilisateur des informations sur ses prestations et l'incitent à utiliser les télé-services pour effectuer des démarches en ligne. Ainsi, les déclarations de ressources, les changements d'adresse ou l'obtention d'une attestation peuvent se faire en ligne. Certains réseaux ont développé des applications mobiles dédiées.

➤ **Le compte CAF** est créé systématiquement lors de toute affiliation. Une application mobile dédiée à la consultation de « Mon Compte » a été lancée en janvier 2014. **4 millions de personnes ont téléchargé l'application.**

➤ **Le compte assuré de l'assurance maladie (Ameli)** a **23,5 millions d'adhérents** (2016). L'application mobile a été téléchargée 6,5 millions de fois depuis sa mise en place, avec une moyenne de 6 connexions par jour.

➤ **Le site internet de la MSA** compte 1,4 million de visites mensuelles. L'espace privé MSA compte **1,5 million de particuliers inscrits** et **190 000 entreprises**. En 2016, 23 millions de démarches ont été réalisées sur l'un des 60 services en ligne. L'appli MSA et Moi a été téléchargée 100 000 fois depuis son lancement en 2013.

➤ Chaque mois, en moyenne **2 millions d'internautes consultent le site *lassuranceretraite.fr*** et **18,7 millions de démarches ont été réalisées en ligne** (2015). Le site propose depuis janvier 2017 la demande de retraite en ligne.

➤ **Le RSI** Le RSI propose aux artisans, commerçants et auto-entrepreneurs un espace personnel qui traite des sujets de prestations (retraite, maladie) et des cotisations, **avec de nombreuses télé-démarches.**



➤ **Pole emploi.fr**, premier site de recherche d'emploi en France, avec **27 millions de visiteurs par mois**, permet au demandeur d'emploi de se préinscrire, de consulter son dossier, de candidater sur des offres d'emploi et de rendre accessible son CV aux recruteurs. *Pole-emploi.fr* permet à chaque employeur de gérer ses offres d'emploi en ligne, de consulter la banque de profils de candidats et d'accéder à des informations sur les aides à l'embauche dont il peut bénéficier.

➤ **Le compte personnel d'activité** (www.moncompteactivite.gouv.fr) est destiné à toutes les personnes souhaitant évoluer dans leur vie professionnelle. Depuis son ouverture le 12 janvier dernier, le site du CPA a reçu **450 000 visites**, et 200 000 personnes se sont connectées sur leur espace personnel pour consulter leurs droits et utiliser les services numériques.

DES MÉTHODES INNOVANTES

La Sécurité sociale est un acteur majeur de la modernisation de l'action publique.

Des démarches innovantes ont été engagées dans les organismes de protection sociale :

➤ **L'Emploi Store** est la plateforme des services digitaux (web et mobile) de l'emploi, gratuite et ouverte à tout internaute souhaitant évoluer professionnellement ou en recherche d'emploi. Il oriente ses utilisateurs, au travers de parcours personnalisés, vers des services digitaux développés par Pôle emploi ou par des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation.

➤ Les données de la sphère sociale font régulièrement l'objet d'un **hackathon**, compétition lors de laquelle des développeurs collaborent en temps limité

pour boucler un projet de programmation informatique sur la base de données fournies par l'organisme demandeur. En octobre 2015, les Allocations familiales ont organisé le « hackathon des allocs » dont l'objectif était de concevoir et de réaliser des projets à partir des données mises à la disposition des participants, afin d'en permettre l'appropriation et la réutilisation.

➤ La Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts) a sélectionné fin janvier 2016 cinq équipes porteuses de projets d'applications et de services numériques pour **le bon usage du médicament** afin de participer à la phase finale du concours organisé à l'occasion de l'ouverture de sa base de données sur la consommation des médicaments « Open Medic ».

► La co-construction avec les usagers

Le site *moncompteactivité.gouv.fr* s'inscrit dans une démarche participative.

La méthode de co-construction du compte personnel d'activité a consisté à partir des besoins des utilisateurs et à procéder à des ajustements rapides en fonction de leurs réactions. De nombreux acteurs ont participé à la construction du portail CPA : groupes d'usagers en situation de transition professionnelle, professionnels de l'emploi et de la formation (notamment issus de Pôle Emploi, de l'APEC, des FONGECIF), et acteurs de l'innovation numérique...



2. Mesdroitssociaux.gouv.fr, une démarche innovante

Les assurés disposent aujourd'hui d'un grand nombre d'informations relatives à leurs droits sociaux, mais aucun outil ne regroupe ces informations et ne donne à voir à une personne l'ensemble de ses droits sociaux, actuels et potentiels. Ces informations passent actuellement via le site de chaque organisme de protection sociale, de manière cloisonnée.

L'assuré est également confronté à un grand nombre de démarches qu'il ne maîtrise pas toujours et qui l'amènent à communiquer la même information plusieurs fois aux différents organismes.

🔗 Un service qui fédère l'ensemble des informations relatives à la protection sociale de chaque assuré

Dans ce contexte a émergé l'idée de proposer un service numérique afin de fédérer l'ensemble des informations relatives à la protection sociale de chaque assuré pour améliorer la compréhension de ses droits et des démarches à engager vis-à-vis des organismes gestionnaires. Il s'agit d'**avoir accès à l'ensemble de ses droits sociaux sur un seul site** ; d'accéder « en un clic » à l'ensemble de ses droits sociaux personnels et de naviguer d'un droit social à l'autre à partir d'un même site.

🔗 Un service élaboré dans une démarche innovante

Les citoyens ont été associés à l'élaboration du site par le biais de « groupes utilisateurs »

pour recueillir les besoins des usagers vis-à-vis de la sphère sociale.

Ils seront associés à l'évolution du portail dans les mois qui viennent, tant sur son ergonomie que sur les fonctionnalités à prioriser.

Le portail reflète le parti pris d'être non pas un nouveau compte pour l'assuré mais un lieu de rebond vers les comptes assurés pré-existants ou en création, par une connexion unique *via* FranceConnect.

Il permet aux usagers d'accéder à l'ensemble de leurs services en ligne sans devoir nécessairement disposer de comptes dans chaque site d'organisme. Avec FranceConnect, ils ne jonglent plus avec autant d'identifiants et de mots de passe qu'il existe d'organismes. L'utilisateur est invité à s'authentifier à l'aide de comptes qu'il possède déjà avec Impots.gouv.fr, Ameli.fr ou La Poste.

La navigation entre le portail et les sites des organismes est fluide et facilitée.

3. Un portail unique qui regroupe de l'information sur les droits sociaux et offre un éventail de services

POUR QUI ?

Mesdroitssociaux.gouv.fr est un portail universel destiné à tous les assurés sociaux, qu'ils soient salariés, indépendants, retraités, sans activité

- > Un outil utilisable uniquement en mode connecté et qui fournit donc une information personnalisée et sécurisée :
- > L'affichage d'informations personnalisées dans un portail spécifique à chaque assuré
- > Une simulation multi prestations facilitée avec certains champs préremplis

COMMENT ?

Un service accessible via FranceConnect

C'est toujours dans un souci de simplification : pas besoin de retenir un identifiant et mot de passe supplémentaires. De plus, dès lors que les comptes assurés seront aussi FranceConnectés, la personne pourra naviguer de manière fluide au travers de ses comptes sans avoir besoin de se connecter à chaque étape.

POUR QUOI ?

mesdroitssociaux.gouv.fr est à la fois :

- > **Un point d'entrée centralisé** pour l'assuré vers ses droits sociaux dans 6 domaines de la protection sociale (santé, famille, logement ; solidarité, retraite et autour de l'emploi), avec une information personnalisée ;
- > **Un nouveau canal de communication** entre les organismes de protection sociale et les assurés sociaux, complémentaire aux comptes assurés ;
- > **Un outil de simplification de la compréhension** des droits et de facilitation des démarches à engager dans la sphère de la protection sociale ;
- > **Un lieu de rebond vers les autres comptes assurés** par une connexion unique via FranceConnect.



➤ FranceConnect est le bouton qui permet à l'assuré de se connecter aux services publics en ligne en utilisant un des comptes qu'il possède déjà parmi les suivants : impots.gouv.fr, ameli.fr ou La Poste. Aucune inscription au préalable n'est requise. Plus besoin de mémoriser de multiples identifiants et mots de passe. Quel que soit le compte choisi pour se connecter, le résultat est le même.

➤ L'État vous garantit que lorsque vous utilisez l'un de ces comptes pour accéder à un service en ligne, seule votre identité est transmise et rien d'autre. Ni impots.gouv.fr, ni ameli.fr ni le site de la poste ne tracent votre navigation.

FranceConnect simplifie la connexion au site mesdroitssociaux.gouv.fr.

En pratique :

✔ Cliquer sur le bouton « Se connecter avec FranceConnect » dans la fenêtre de création de compte.

✔ Sélectionner un des comptes affichés : Impots.gouv ? Ameli.fr ? idn.laposte.fr ? Celui qui vous convient, celui que vous avez l'habitude d'utiliser, celui dont vous vous souvenez...

✔ Saisir ensuite les identifiant et mot de passe demandés par ce compte..

✔ Vous êtes connectés !

4 services seront mis à disposition progressivement au fil des versions du portail

1. VOIR SES DROITS

Une vision à 360° des droits sociaux de chacun : dans quels domaines des prestations me sont versées ? Qui sont mes organismes gestionnaires ? Que contiennent les domaines dans lesquels je n'ai pas de prestation versée et puis-je y avoir droit ?

2. SIMULER SES DROITS

➤ Le portail héberge un simulateur multi-prestations pré-alimenté avec les informations personnelles connues de la sphère sociale, pour éviter des saisies à l'assuré connecté.

➤ Ce simulateur permet d'identifier les prestations auxquelles il peut être éligible au regard de sa situation actuelle. Il permet également de simuler des changements de situation pour vérifier quels seraient les impacts sur ses droits sociaux.

➤ Si le résultat de la simulation conduit à identifier des droits potentiels, l'assuré est redirigé par un lien vers l'organisme compétent pour effectuer une demande en ligne. Il peut également imprimer une synthèse des résultats de sa

simulation pour engager ses démarches dans un second temps.

3. ENGAGER DES DÉMARCHES

➤ L'assuré est redirigé vers le bon service dans le portail de l'organisme concerné.

4. ÊTRE ALERTÉ AU REGARD DE SES DROITS

➤ Un système de notifications sera mis en place pour alerter l'assuré au regard de ses droits : alerte sur une fin de contrat CMUc/ACS, rappel de déclaration trimestrielle de ressources sur RSA...

✓ Lors de la 1^{re} connexion, *mesdroitssociaux.gouv.fr* demande de saisir son numéro de sécurité sociale pour garantir un affichage optimal des droits sociaux de l'assuré.

Vous gardez bien sûr le contrôle de vos données en consultant l'historique de vos connexions réalisées par FranceConnect. Vous êtes ainsi informés, en toute transparence, de votre activité sur les différents services en ligne FranceConnectés.

Autre avantage : une navigation simplifiée et fluide entre tous les sites FranceConnectés (*lassuranceretraite.fr*, *moncompteactivité.fr*; *msa.fr*; *ameli.fr*, *info-retraite.fr*...). Pour ce faire, il faut que l'assuré ait connecté ses comptes existants.

QUAND ?

Mesdroitssociaux.gouv.fr sera progressivement renforcé et enrichi (publics couverts, services...)

En 2017, puis en 2018, le portail proposera de nouveaux services. Selon le régime d'appartenance (régime général, régime agricole, régime social des indépendants), de nouvelles informations seront disponibles progressivement.



À l'ouverture au 20 mars 2017 :

➤ 3 grands types de services

- ✔ la vision des droits à 360°,
- ✔ le simulateur multi-prestations,
- ✔ des liens vers des démarches et des informations plus générales sur les droits.

➤ Du point de vue des assurés :

- ✔ Les ressortissants du régime agricole auront accès à toutes les informations et services disponibles.
- ✔ Les ressortissants du régime général, du RSI et de la MGEN auront un premier niveau de service enrichi progressivement pour les volets santé et famille et le simulateur multiprestations offrira un niveau de pré-alimentation complété dès avril.

À fin avril 2017 :

➤ Du point de vue des assurés :

- ✔ Les ressortissants du régime général, du RSI et de la MGEN bénéficieront d'un service enrichi pour le volet « famille » et le simulateur sera pré-alimenté.

À fin juin 2017 :

➤ Du point de vue du périmètre des droits :

- ✔ La bulle logement sera disponible

➤ Du point de vue des assurés :

- ✔ Les ressortissants du régime général, du RSI bénéficieront d'un service enrichi sur le volet « santé ».

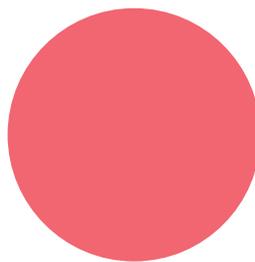
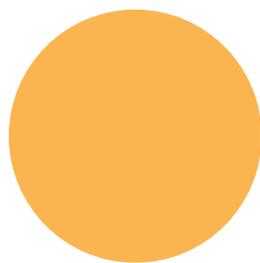
Les versions ultérieures permettront :

- d'étendre le périmètre de droits,
- de développer de nouveaux services,
- d'accroître le nombre d'assurés concernés.

Des nouveaux services seront ouverts à compter de fin 2017 : mise en place de messages/notifications de la part des organismes pour que l'assuré réalise un certain nombre de démarches, de services mutualisés au sein de la sphère sociale (logique du « dites-le nous une fois », simplification de gestion et mutualisation des contrôles des informations pour les organismes).



En 2017, puis en 2018, le portail offrira de plus en plus de services et proposera de nouvelles informations aux assurés.



Mesdroitssociaux.gouv.fr est le fruit d'un travail conjoint des acteurs de la protection sociale afin d'aboutir à un service commun proposé aux assurés sociaux pour une meilleure lisibilité de leurs droits.

Les organismes associés à la démarche sur cette première version, sous le pilotage du Ministère des Affaires sociales et de la Santé sont : la CCMSA, en tant qu'opérateur technique et organisme de protection sociale ; la CNAMTS ; la CNAF ; le RSI ; le GIP UnionRetraites ; la CNAV ; la Caisse des dépôts en tant qu'opérateur du CPA ; Pôle emploi ; la MGEN et FranceConnect.

